



PATRIMONIA

CABINET DE GESTION DU PATRIMOINE

Conseil et
expertise pour
les particuliers,
professionnels,
associations
tutélaires & MJPM

PARTICULIERS

vous accompagner dans vos projets



Construire et organiser votre patrimoine

Quel que soit vos revenus, la construction de votre patrimoine doit s'envisager le plus tôt possible et s'accompagner d'une véritable stratégie patrimoniale.

Payer moins d'impôts

Il est essentiel de valider l'adéquation du dispositif fiscal avec votre situation patrimoniale, votre profil d'investisseur et votre horizon d'investissement.

Préparer et financer votre achat immobilier

Budget, apport, dispositifs d'aide, capacité d'emprunt, autant d'éléments qu'il convient d'analyser pour réussir son projet.

Protéger votre famille et vous-même

La famille est ce que l'on a de plus précieux. Des solutions existent pour la protéger des aléas de la vie : couverture sociale optimisée, prévoyance ...

Concrétiser vos projets

Il est important d'anticiper en vous constituant un capital et des revenus complémentaires. Plus l'échéance est lointaine, plus les solutions sont nombreuses.

Préparer votre retraite

Préparer sa retraite est prioritaire. Salariés, professions libérales, chefs d'entreprise ... : tous sont concernés. Deux réflexes à adopter : anticipation et diversification.

Anticiper la transmission

Les solutions pour optimiser sa transmission font intervenir de nombreux domaines de compétence (droit civil, droit fiscal, droit de la famille et gestion de patrimoine). Nous vous accompagnons dans les meilleurs choix.



Développer, structurer et protéger votre patrimoine en utilisant des solutions d'investissements et des outils de gestion adaptés, est le meilleur moyen de vivre sa vie pleinement et sereinement. Pour y parvenir, des solutions s'imposent comme de véritables bases fondatrices.



L'assurance vie

Pour se constituer et valoriser un patrimoine, percevoir des revenus tout en permettant la transmission d'un capital en franchise de droits de succession, l'assurance-vie n'a pas d'équivalent. Souple, évolutive, fiscalement avantageuse et surtout performante, cet outil patrimonial s'adapte à chaque étape de votre vie

Le PER

Pour tout type d'investisseur souhaitant préparer sa retraite avec une fiscalité attractive.

La prévoyance

Se protéger contre les aléas, avec une assurance adéquate en matière de prévoyance, santé, ou d'accident est indispensable

L'immobilier

Investissement préféré des Français, particulièrement attractif, cet outil est incontournable dans la construction de votre patrimoine. Il peut être optimisé grâce à des avantages fiscaux qui réduisent l'impôt.

PROFESSIONNELS



vous accompagner dans vos projets professionnels



La gestion du patrimoine professionnel consiste en l'accompagnement du chef d'entreprise et du professionnel libéral à certaines étapes clés. Votre patrimoine professionnel est au cœur des questions patrimoniales (mode de gestion, rémunération) mais aussi matrimoniales (mariage, divorce, décès). Nous travaillons en interprofessionnalité sur ces sujets en collaboration avec votre expert comptable, votre notaire, votre avocat.

Optimisez votre rémunération

Profitez à 100 % de votre potentiel de rémunération (salaires, primes, dividendes, épargne salariale, épargne retraite)

Valorisez votre trésorerie

Placer votre trésorerie sur des contrats de capitalisation pour générer un rendement complémentaire appréciable.

Protégez votre entreprise

Bénéficiaire de solutions (assurance décès, invalidité, homme clé) pour préserver votre patrimoine professionnel, votre activité et vos proches.

Financez vos projets

Le mode et les conditions de financement d'une entreprise sont des éléments décisifs dans le cadre de son développement.

Préparez votre retraite

Il est aujourd'hui indispensable de s'assurer un complément de retraite. Différents dispositifs existent dans un cadre fiscal souvent privilégié.

Anticipez la transmission

Cette étape doit être préparée en amont, pour passer le relai dans les meilleures conditions, mais aussi pour valoriser le capital reçu.

PEE, PEI ET PERECO

L'épargne salariale apporte aux salariés un complément de rémunération. Les sommes issues de la participation et de l'intéressement versées sur un plan d'épargne salariale, ainsi que l'abondement sont exonérés de charges sociales (hors CSG-CRDS) et d'impôt sur le revenu.

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les salariés, respectant le cas échéant une condition d'ancienneté de 3 mois maximum.
- Le dirigeant non salarié d'une entreprise de moins de 250 salariés et le cas échéant son conjoint (marié ou pacsé) collaborateur ou associé.

Les avantages

- Gratifier les salariés, sans alourdir vos charges sociales
- Les motiver et les fidéliser
- Diminuer votre IS

En effet, toutes les sommes versées par l'entreprise au titre de l'épargne salariale sont exonérées de charges sociales et sont déductibles du bénéfice imposable.

vous conseiller pour protéger le patrimoine de vos majeurs protégés



La gestion du patrimoine d'une personne sous mesure de protection nécessite une parfaite compréhension des spécificités juridiques, financières, fiscales et humaines, qui en découlent. Nous vous accompagnons, en apportant conseils et solutions adaptées à la situation du majeur protégé et à son projet de vie. Nous intervenons auprès d'associations tutélaires, de MJPM indépendants, de préposés d'établissements en milieu hospitalier, de tuteurs et curateurs familiaux sur la [France entière](#).

01

Etude patrimoniale et conseils

- Analyse objective de la situation
- Préconisations adaptées au projet de vie, en cohérence avec les ressources, le budget, l'inventaire du patrimoine et les attentes du majeur protégé
- Analyse des placements et si nécessaire, préconisations d'arbitrages afin de sécuriser le patrimoine

02

Mise en oeuvre et accompagnement

Sélection rigoureuse de :

- Produits adaptés aux besoins du majeur protégé : assurance-vie, contrat de capitalisation, épargne handicap, PER, avec frais d'entrée et de gestion réduits
- Fonds en € et fonds diversifiés prudents

03

Suivi personnalisé et pérenne

Dans le cadre d'une convention de suivi patrimonial :

- Points réguliers et reporting clair pour simplifier la gestion de patrimoine de vos majeurs protégés
- Aide aux déclarations fiscales

04

Immobilier : assistance, conseil & transaction

- Assistance pour toute question juridique, fiscale ou financière en lien avec l'immobilier des personnes protégées
- Estimation gratuite lors de l'ouverture d'une mesure ou une vente
- Offre sur-mesure



GAGNER DU TEMPS AVEC NOTRE OFFRE SUR-MESURE

Vous êtes déchargé de toutes les tâches liées à la transaction des biens. Nous restons votre seul interlocuteur et vous rendons compte en temps réel des actions menées. Nous intervenons sur les départements suivants : [Bouches du Rhône](#), [Var](#), [Vaucluse](#), [Alpes de Haute Provence](#), [Hautes Alpes](#), [Alpes Maritimes](#)



Estimation

Sans frais selon une méthode fiable, fondée sur les données du marché et sur le savoir-faire de nos experts

Stratégie patrimoniale

- Analyse globale de la situation du majeur protégé et des différentes solutions (viager, location, vente...).
- Analyse des conséquences fiscales, économiques et juridiques.

Devis travaux

Organisation de la location

Organisation de visites dont commissaire priseur

Organisation des diagnostics techniques

Organisation du débarras et du nettoyage par un spécialiste

Collectes des documents obligatoires

Vente du bien

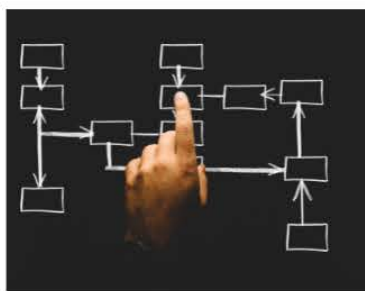
- Pour la requête au juge, nous fournissons deux estimations réalisées par des partenaires FNAIM ou membres d'un réseau reconnu.
- Préparation de la vente et visites
- Etude du financement des acquéreurs
- Suivi du dossier (du compromis de vente à l'acte authentique)

Annonce, photo HDR, Video

Home staging digital
Modélisation 3D

VOUS CONSEILLER

par une approche personnalisée



Un conseil sur mesure en accord avec votre projet de vie

L'humain est au cœur de la stratégie patrimoniale. Vous connaître avant de vous conseiller est essentiel.

Un accompagnement global

Notre expertise s'exerce autour de 4 métiers : conseil et stratégie en organisation patrimoniale, assurance (assurance vie, prévoyance, retraite...), placements financiers et investissements immobiliers.



Une rémunération transparente

Sous forme d'honoraires, dont les modalités sont précisées par lettre de mission préalablement acceptée par le client ou par une rémunération liée aux investissements. (1er RDV gratuit et sans engagement)

Un interlocuteur unique

Discret, attentif, disponible et réactif, professionnel issu du monde tuteur, respect du secret professionnel



Un réseau de partenaires spécialisés et une sélection de placements performants et sécurisés

Seuls les meilleurs placements de chacun de nos partenaires sont retenus pour répondre au plus près à vos besoins.



Confiance
Loyauté
Excellence
Déontologie
Fiabilité



Ces valeurs sont le fondement de notre relation. Pour les préserver, nous revendiquons une véritable indépendance vis-à-vis des banques, compagnies d'assurance, réseaux. Ainsi, nous avons la liberté de proposer, en toute objectivité, les solutions les plus adéquates à vos besoins. Dans l'exercice du métier de conseiller en gestion de patrimoine, chaque activité répond à une réglementation particulière. Le cabinet CG Patrimonia détient les agréments et autorisations requis ainsi que les garanties financières et la responsabilité professionnelle liée à ses activités.

UN RESEAU D'EXPERTS A L'IMAGE DU CABINET, PASSIONNEE, DYNAMIQUE, PROCHE DES CLIENTS ET A L'ECOUTE



Christilia GIL

Conseiller en Gestion de Patrimoine

- CETFI, Master 2 Finances
- JURISCAMPUS, Master 1 Gestion de patrimoine
- CLEIS, CNC MJPM
- DSCG, expertise comptable
- Certifications AMF : CIF et Finance Durable

19 ans dans un grand groupe
3 ans MJPM puis gestionnaire de patrimoine



Caroline D.

Mandataire immobilier

Pays d'Aix, Lubéron, Ouest Provence et Pays de Martigues



Nadège D.

Mandataire immobilier

Pays d'Aix, Pays de l'Etoile



Alice L.

Mandataire Immobilier

Marseille, Aubagne et Pays de l'Etoile, côte varoise



Sandrine G.

Mandataire immobilier

Pays Salonnois et St Rémy

NOS PARTENAIRES



eres.



STATUTS ET AGREMENTS



CG PATRIMONIA est membre de la [CNCGP](#) (Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine), association professionnelle agr e par l'[AMF](#) (Autorit  des March s Financiers) et membre PERENNIAL.



Les garanties et agr ements suivants sont obligatoires et indispensables pour assurer la s curit  des op rations de conseils et de placements. Le cabinet CG PATRIMONIA est inscrit   l'[ORIAS](#) (www.orias.fr) sous le n 22002202 pour les activit s et statuts suivants :



- Conseil en investissement financier
- Courtier d'assurance ou de r assurance (COA)
- Statut de courtier en op rations de banque et services de paiement (COBSP)



MMA IARD : Garantie financi re (115 000  ) et Responsabilit  Civile Professionnelle (2 500 000  )



Transaction sur immeubles et fonds de commerce - titulaire de la carte CPI 13102022000000047 d livr e par la CCI Provence-Alpes-C te d'Azur



PATRIMONIA

CG PATRIMONIA

190 rue Topaze,
Magnolia B3
13510  guilles

RCS Aix-en-Provence 909 171 209
SARL capital 1 000  

Christilia GIL : 06 26 48 78 65

www.cgpatrimonia.fr

Email : info@cg-patrimonia.fr